

## Compte rendu de la séance du mardi 05 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq mars à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian TRONCHE, Maire.

Étaient présents : M. Christian TRONCHE, Mme Suzanne ISELIN, M. Yoland BELLANGER, Mme Emily RIGAUT, Mme Marie-Ange CHIVOT, Mme Sandra DURANT, M. Jean-Pierre MORET, M. Richard NEDATI, M. Claude PRUNET, Mme Sylviane TRONCHE.

Était représenté : M. Thomas SPEMENT par Mme Sylviane TRONCHE.

Secrétaire de séance : Sylviane TRONCHE

Lecture et approbation du compte rendu du précédent conseil après les observations suivantes :

- 1- Election des adjoints (à la demande M. Jean-Pierre MORET)  
M. Thomas SPEMENT – Premier adjoint élu par 5 voix pour, 5 blancs et 1 nul.  
Mme Suzanne ISELIN – Deuxième adjointe élue par 5 voix pour, 6 blancs.
- 2- Indemnité des adjoints (à la demande de Mme Emily RIGAUT), M. le Maire a proposé un taux d'indemnités inférieurs en baisse par rapport aux deux adjoints précédents. Durée de la fonction de deux ans, soit 246,63 € brut pour M. Thomas SPEMENT et 123,32 € brut pour Mme Suzanne ISELIN.
- 3- Exploitation hivernale du camping (à la demande de Mme Marie-Ange CHIVOT) période fixée par l'arrêté préfectoral – 15 décembre au 15 mars. Période 2023-2024 choisie par le gérant du 08/10/2023 au 12/04/2024.
- 4- Retrait du mot « agacé » (à la demande de M. Richard NEDATI) dans la phrase concernant l'inscription dans le registre du compte rendu.
- 5- (à la demande de Mme Marie-Ange CHIVOT) emploi du présent du subjonctif en place du présent de l'indicatif. M. Bellanger s'étonne qu'une administrée « n'ait » pas reçu de réponse précise à ses questions.
- 6- Courrier sans réponse (à la demande de M. Yoland BELLANGER) c'est à une question précise à laquelle M. le Maire n'a pas répondu.

Mme Sandra DURANT s'étonne de ces multiples remarques. Mme Sylviane TRONCHE rappelle que toutes les observations devront parvenir par écrit 48 heures au plus tard avant la réunion suivante.

- 7- Un document rappelant aux citoyens le respect dû aux élus en toutes occasions est joint (à la demande de Mme Marie-Ange CHIVOT) :  
Extraits des articles de Loi transmis par Mme CHIVOT :  
« Selon l'article 2121-18, les séances du conseil municipal sont publiques. Ce libre accès est autorisé à toute personne sous réserve qu'elle adopte une attitude passive et muette ».  
« Les administrés présents ne disposent pas du droit d'interpeller l'un des élus en l'intimidant pour museler sa contestation lors de la séance, ceci même en dehors de la séance du conseil municipal ».  
« La loi du 24 août 2021 punit le fait de commettre des actes d'intimidation envers un élu afin d'obtenir pour soi-même ou pour autrui une exemption totale ou partielle ou une application différenciée des règles qui régissent le fonctionnement dudit service (art 433-3-1) ».  
« Les agressions de tous ordres contre les élus sont des agressions contre la République et sont punies de 3 ans de prison et de 45 000,00 euros d'amende ».

### **Délibérations du conseil :**

#### **Approbation et autorisation de signature de la Convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne**

Monsieur le Maire fait part du souhait de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq de mettre les ressources de la Caisse d'Allocations Familiales au service d'un projet social de territoire afin de délivrer une offre de service complète, innovante et de qualité aux familles.

Afin de pouvoir bénéficier des actions et des subventions inscrites dans la convention territoriale globale, chaque maire du territoire du Pays de l'Ourcq, doit être partie prenante à la convention.

Le Conseil municipal décide par 9 voix pour et deux abstentions (M. Richard NEDATI et M. Claude PRUNET) d'approuver le projet de convention territoriale globale auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

#### **Tarifs repas communal 2024**

M. le Maire propose de décider du tarif du repas communal qui se déroulera le dimanche 02 juin prochain. Le tarif est fixé à l'unanimité à 40,00 € pour les moins de 60 ans.

Mme Sylviane TRONCHE précise qu'une information sera distribuée ultérieurement à tous les habitants pour cette journée.

#### **Avis sur le P.L.U. de la commune d'Armentières-en-Brie**

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'émettre un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) arrêté de la commune de d'Armentières-en-Brie (77).

#### **Informations diverses**

**Commission des finances** : M. le Maire donne aux élus la synthèse du compte administratif 2023 qui fait ressortir un excédent de 381 504,41 €.

Mme Suzanne ISELIN précise que peu de changements ont été apportés lors de la commission dans l'attente des avis concernant les travaux :

- Augmentation de 500,00 € soit 4 000,00 € au lieu de 3 500,00 € à l'association ALCT au regard du coup des prestations que l'association prend en charge pour la commune (spectacle, bons d'achats pour Noël, musiciens, sono pour la fête de la musique, car ou animation lors du repas communal...)
- Subvention de 500,00 à l'association des aides à domicile AMICIAL reprenneur de l'ASSAD.
- Maintien de l'attribution de 500,00 € aux deux autres associations du village (Compagnie atmosphères et espace nature).

Les élus émettent un avis favorable à ces propositions

**Colis gourmand** : Mme Sylviane TRONCHE fait retour de nombreux remerciements à adresser au conseil municipal lors de la distribution des colis gourmands de Noël. Un échange a lieu concernant l'âge des bénéficiaires (dès 60 ans). Aucune modification n'est apportée pour l'année 2024.

M. Richard NEDATI, pour information, demande quelles sont les tranches d'âges concernées par les cadeaux et les bons cadeaux.

Mme Sylviane TRONCHE fait remarquer que la population pourrait être divisée en 3 parts (1/3 de 0 à 16 ans, 1/3 de 60 ans et plus et 1/3 pour le reste de la population).

**Commission des travaux** : Les membres de la commission rendent compte de leurs propositions concernant les travaux à envisager.

Seraient réalisés en priorité tous les aménagements liés à la sécurité :

Exemples :

- prévoir une aire pour le ramassage des poubelles route de Jaignes (poubelle déjà heurtée par une voiture). Un premier devis a déjà été transmis : environ 14 500,00 € TTC.

M. le Maire signale que dans l'urgence il a fait effectuer des travaux de traversées de routes à Villemeneux et Rutel qui s'effondraient.

- sécurité incendie aux Essarts et Villemeneux.

- Ruissellement à Villemeneux : Questionnement sur un aménagement supplémentaire ?

M. Yoland BELLANGER préconise de contacter les agriculteurs qui auraient émis l'intention de refaire les drainages. Quel impact sur les installations de la commune ?

- Les trottoirs : M. le Maire demande à M. Jean-Pierre MORET s'il souhaite poursuivre le dossier concernant les trottoirs. M. Jean-Pierre MORTET accepte de demander l'actualisation du devis existant (285 552,00 € TTC).

M. le Maire explique que les travaux nécessitant un lourd investissement peuvent se planifier en deux temps, qu'effectivement ils sont conditionnés à l'obtention de subventions. C'est le cas pour le projet des trottoirs mais également le cas pour éventuellement le remplacement de l'éclairage public par des leds, solaires etc.. Les devis présentés quels qu'ils soient permettent au conseil municipal d'apprécier le coût et d'avoir une base de réflexion.

D'autres travaux sont listés : Curage des fossés (les Essarts), travaux de voirie, rénovation de la salle annexe, peinture de signalisation au sol, la grille du cimetière. Divers devis sont présentés et commentés. Il est rappelé que les devis ne pourront être validés qu'après le vote du budget.

Une discussion s'est engagée concernant la salle annexe et l'atelier communal.

### **Questions Diverses**

#### **Containers à verre**

Un dépôt sauvage s'installe... M. le Maire propose deux solutions : Prise en charge par la commune à la déchèterie : opération payante par la commune.

M. le Maire, à titre privé, avec l'aide de M. Jean-Pierre MORET, se chargera d'évacuer les déchets.

#### **Déneigement de la commune**

M. le Maire souhaite savoir si les membres du conseil sont favorables à la poursuite de la prestation par l'agriculteur de Jaignes. Le conseil émet un avis favorable. La convention devra être actualisée, du fait entre autres, du changement du signataire.

#### **Délégation de signatures**

Pour répondre à Mme Emily RIGAUT, M. le Maire confirme qu'il prendra un arrêté de délégation de signatures aux deux nouveaux adjoints.

Qu'en est-il de leur délégation à la fonction de délégués au Conseil Communautaire du pays de l'Ourcq suite à leur démission en tant qu'adjoint. Renseignement sera pris auprès de la Préfecture.

#### **Collecte des déchets**

Mme Suzanne ISELIN demande de bien vouloir respecter le calendrier de ramassage des bacs.

#### **Prise en charge des fluides – cantine scolaire**

Mme Emily RIGAUT demande ce qu'il en est du suivi de la prise en charge par la commune de Jaignes.

M. Achille HOURDÉ, Maire de Jaignes, a souhaité rencontrer M. le Maire de Tancrou et Mme Sylviane TRONCHE (Présidente du RPI) afin de :

- noter des détails techniques des appareils de cuisine du RPI pour les intégrer dans le nouvel espace en prévision du retour de la cantine dans la salle de Jaignes.

- Confirmer son engagement à participer aux charges afférentes à l'accueil de la cantine dans la salle de Tancrou (délibération du 10/10/2023). La commune de Tancrou n'étant pas en mesure à ce jour de présenter les relevés permettant d'évaluer cette aide. La possibilité d'une avance de 600,00 € a été soulevée. M. HOURDÉ a soumis cette proposition à son conseil municipal qui l'a adoptée à l'unanimité (délibération du 06/02/2024).

M. Christian Tronché salue cette décision aux effets positifs dans les relations entre les trois communes du RPI.

Aucune autre question n'étant posée la séance est levée à 21h09